

Le 6 mars, assemblée annuelle de la Chantecler à Montréal.

1925 MARS

		SOLEIL	LUNE
		Lev. Cou.	Lev. Cou.
D	1 Id. Carême	6 34	5 41 10 06 Mat.
L	2 S. Simplicie, pape	6 32	5 42 10 41 0 46
M	3 Ste-Cunégonde, vierge	6 30	5 43 11 18 1 44
M	4 4 Temps S. Casimir, confesseur	6 28	5 45 8 02 2 37
J	5 Ste Olive, vierge et martyre.	6 26	5 46 12 50 3 27
V	6 4 Temps Ste Perpétue et Félicité, m.	6 24	5 47 1 43 4 11

Plusieurs correspon-
dances remises faute
d'espace

(Suite de la page 141)

Pour l'an prochain nous espérons trouver encore des nouveaux débouchés et grâce à notre organisation actuelle, nous sommes sûrs de continuer à rapporter, en dépit de certaines concurrences adverses, les meilleurs profits pour la classe agricole.

Il y a eu augmentation cette année sur la réception et cela d'une manière générale. C'est là une preuve que la Coopérative Fédérée a atteint son but qui est de donner la meilleure satisfaction à ses expéditeurs et de les traiter avec la plus grande impartialité possible.

Nous avons assisté à presque toutes les expositions d'agneaux dans la Province et en avons acheté à plusieurs endroits, attendu que les cultivateurs ne voulaient pas les expédier en consignment. Malgré tout cela la Coopérative a rendu service à ses cultivateurs car les commerçants ne pouvaient évidemment payer le prix payé par la Coopérative. Elle a aussi rendu service indirectement aux cultivateurs en maints endroits où nous ne sommes pas allés, attendu que les cultivateurs, étant au courant des prix du marché et par conséquent des prix de la Coopérative Fédérée, ont exigé ces prix des commerçants qui n'auraient pas demandé mieux que de les acheter à meilleur compte.

Ventes à la ville

Le but de ce département est surtout l'écoulement de divers produits agricoles sur le marché de Montréal, tels que miel, œufs, sirop d'érable, sucre d'érable, patates, choux de Siam, bluts, fèves, pois, conserves alimentaires, saumon en conserves, etc.

Ces divers produits sont souvent vendus dans les wagons à leur arrivée ou encore par quantités moindres aux épiciers, institutions religieuses, etc.

Nous avons manipulé pendant l'année 477,820 douzaines d'œufs. La Coopérative s'est efforcée de payer les meilleurs prix à ses expéditeurs et l'augmentation constatée dans les réceptions démontrent que les cultivateurs ont été des plus satisfaits.

Nous avons adopté un emballage spécial pour la vente du miel en bocaux de différentes grandeurs. Nous avons travaillé à introduire ce produit, non seulement sur nos marchés canadiens, mais sur les marchés d'Europe.

Cette année nous nous sommes occupés tout spécialement de la vente des choux de Siam, provenant pour une bonne partie de Ste-Foy. Nous avons fait quelques expéditions aux Etats-Unis.

Nous nous occupons aussi tout spécialement de l'écoulement des conserves alimentaires préparées par différentes fabriques locales qui opèrent pour le bénéfice du cultivateur.

Ventes à la campagne

Nous avons eu une forte augmentation dans les opérations de ce département pour l'année 1924, comparée avec l'année 1923. Particulièrement dans les engrais alimentaires, les farines et les autres grains, l'augmentation sur l'année dernière a été de 3,689,500 livres.

Les cultivateurs ont su profiter des avantages que la Coopérative Fédérée a pu leur procurer par son service des ventes en leur faisant épargner de \$2.00 à \$7.00 par tonne sur les engrais et de 50 cts à \$1.00 le baril sur les farines. Un grand nombre de cultivateurs et des coopératives locales ont signé avec nous des contrats qui leur permettent de se procurer des engrais depuis octobre dernier jusqu'au mois de mars 1925 à \$9.00 par tonne plus bas que les prix actuels du marché.

Nous avons fourni aussi aux fabriques de produits laitiers une bonne quantité de boîtes à beurre et à fromage ainsi que toutes les fournitures générales pour l'exploitation d'une fromagerie et d'une fromagerie.

Pêcheries de Gaspé

Ce département a été formé l'an dernier sur les instances des pêcheurs de la Gaspésie qui se sont groupés en 5 coopératives locales à Cap-des-Rosiers, St-Georges-de-la-Malbaie, Gascons, Cap-aux-Os et Carleton. A ce dernier endroit le ministère de la Colonisation a établi une fabrique pour la mise en conserves du saumon.

Ces coopératives sont sous la surveillance d'un inspecteur du gouvernement provincial pour la préparation du poisson pour les différents marchés de la Province et d'Europe.

S'il y a un endroit dans la Province où la coopération est bien appréciée c'est bien dans cette région. L'augmentation dans le prix de revient du poisson leur a démontré l'avantage du système coopératif. Les pêcheurs ont non seulement bénéficié d'une augmentation dans le revenu de leur pêche, mais ils ont aussi bénéficié de la direction que nous leur avons donnée pour la préparation du poisson.

Nous avons expédié ce produit sur les marchés des Etats-Unis et d'Italie et ces expéditions ont été un succès particulièrement au point de vue qualité. Nous avons même reçu des félicitations à savoir que notre produit était un des plus beaux jamais entrés sur ces marchés. Nous n'avons donc aucune difficulté pour introduire ce poisson sur les marchés étrangers et nous pourrions en placer une quantité beaucoup plus considérable que nous avons pu le faire jusqu'à maintenant.

La Coopérative Fédérée entend former de nouvelles coopératives dans ce district afin de lui assurer une plus forte production, et répondre aux demandes que nous recevons.

Nos succursales

ENTREPOT DE QUÉBEC:

La succursale de Québec fait très bonne figure parmi les succursales de la Coopérative Fédérée. Elle a fait un chiffre d'affaires de \$360,105.05 en 1924, soit une augmentation de \$67,000 sur les opérations de l'an dernier, et cela malgré les bas prix de certains produits comparés avec les prix de l'année dernière.

Les principaux produits manipulés sont le beurre, les viandes, les œufs. Les cultivateurs de la région de Québec viennent chaque jour à nos bureaux pour se renseigner soit sur les prix du marché, la meilleure manière de préparer leurs produits pour le marché.

Aucune maison d'affaires à Québec n'est mieux aménagée que la Coopérative Fédérée pour la conservation, la manipulation et la vente des produits que les cultivateurs lui consignent.

ABATTOIR DE PRINCEVILLE:

Nous sommes heureux de constater une bonne amélioration dans les opérations de cet abattoir. Il y a eu augmentation d'au moins \$30,000, pour 1924, comparée avec l'année 1923. Le département des viandes fumées que nous avons ouvert l'an dernier nous donne pleine confiance que nous ferons un succès de cette branche.

Notre station avicole rend des services signalés aux cultivateurs. L'élevage que nous y faisons est surtout au point de vue éducationnel et ceux qui auront l'occasion de passer chez les cultivateurs de ce district pourront constater que ces derniers donnent une attention toute spéciale à l'élevage des volailles dont ils ont déjà retiré des bénéfices appréciables.

HÉBERTVILLE STATION:

Les achats faits par l'entremise de cette succursale en 1924 s'élevèrent à au delà de \$50,000. \$20,000 de grains de semences y ont été distribués et la balance de \$30,000, comprend l'achat d'engrais alimentaires, boîtes à fromage, ficelle d'engrègement, etc.

Nous avons organisé des expositions d'agneaux qui ont donné lieu à l'expédition de 800 agneaux. Un autre wagon d'agneaux expédié auparavant a donné pleine satisfaction. Au mois de décembre une dizaine de mille livres de poulet, dindes, lards, moutons abattus a été expédiée.

SAINT-FÉLICIEN:

Nous avons expédié pour au delà de \$60,000, de marchandises en 1924 dans ce district, et cela, par l'entremise de notre succursale. Les principales marchandises achetées sont des grains de semences, engrais alimentaires, boîtes à fromage, etc.

Il faut noter que nous avons reçu de cet endroit un char de volailles vivantes dont les retours ont donné entière satisfaction aux membres. En outre, au mois de décembre, une expédition importante de viandes abattues a été faite du même territoire.

SAINT-GEORGES DE BEAUCÉ:

Ce district a fait pour au delà de \$100,000, d'affaires avec la Coopérative Fédérée du 1er juillet au 31 décembre 1924. Des achats ont été faits pour environ \$45,000, en engrais alimentaires, engrais chimiques, broche à foin, broche à clôture, boîtes à fromage, etc., et les consignations de divers produits se sont élevées à environ \$55,000.

WATERLOO:

Les affaires de notre succursale à cet endroit consistent surtout dans la vente d'engrais alimentaires, farines, etc. Le chiffre des opérations s'est élevé à \$117,589.71.

La Coopérative Fédérée possède cette succursale depuis un an. Si l'on en juge par le chiffre d'affaires, il est évident que les cultivateurs de ce district savent profiter des conditions spéciales auxquelles nous pouvons leur fournir ces denrées alimentaires.

LAITERIE DE LA COOPÉRATIVE

La Laiterie de la Coopérative, à Montréal, accomplit une œuvre digne de mention. Les cultivateurs de la rive Nord du fleuve, et des environs de Montréal qui nous fournissent le lait, sont surveillés d'une façon toute spéciale en ce qui concerne la propreté dans la traite des vaches et le soin à donner au lait avant l'expédition à notre Laiterie.

Le nombre de nos clients de la ville se chiffre actuellement à 2,000. Nous travaillons constamment à augmenter le nombre des familles qui achètent notre lait et nous avons obtenu les meilleurs résultats dans ce sens.

Nous avons manipulé pendant la dernière année au delà de 220,000 gallons de lait.

Service de la propagande

Nous avons actuellement une douzaine de propagandistes dispersés dans la Province. Leur travail consiste surtout à renseigner les cultivateurs sur les moyens à prendre pour retirer les meilleurs bénéfices pour leurs produits, faire leurs achats au meilleur compte et cela par l'entremise de leur Coopérative Centrale. Les cultivateurs ont certainement bénéficié aussi des services de ces propagandistes pour l'amélioration de la qualité des produits, la manière de les préparer pour le marché, etc.

Pour celui qui parcourt la Province, il est facile de constater que nos propagandistes ont fait un travail énorme afin de mieux faire connaître la Coopération. Nous sommes en mesure de l'affirmer lorsque nous considérons l'augmentation toujours croissante des opérations de la Coopérative Fédérée qui est la seule organisation du genre dans la Province.

L'affiliation des coopératives locales à la Coopérative Fédérée a été l'une des principales occupations de nos propagandistes cette année. Au delà de 25 coopératives locales ont déjà signé leur contrat d'affiliation et plusieurs autres suivront l'exemple, car nous recevons des demandes continuellement à ce sujet.

Dû à cette affiliation, les cultivateurs seront en mesure de mieux se renseigner sur les prix des marchés, étant en contact plus direct avec la Coopérative Fédérée de Québec. Ils pourront bénéficier aussi d'une bonne réduction sur les taux de chemins de fer, attendu que leurs transactions, au lieu d'être individuelles, se trouveront groupées parmi les cultivateurs d'un certain district. Ils en retireront également une foule d'autres bénéfices et ils ont tout à gagner de cette nouvelle initiative des directeurs de la Coopérative Fédérée.

MISE AU POINT

A propos d'un incident survenu lors de la dernière assemblée de la Coopérative Fédérée, au sujet de phosphates Thomas M. G. Gélinas, gérant de la Succursale de Québec a adressé à "L'Action Catholique" la lettre suivante, qui se passe de commentaires.

Québec, le 20 février 1925.

A Monsieur l'administrateur de
L'ACTION CATHOLIQUE,
Québec.

Monsieur,

J'ai pris connaissance du rapport de la Coopérative Fédérée de Québec paru dans votre journal d'hier.

Au sujet de ma déclaration à propos de la discussion entre M. J.-A. Paquet et M. Jules Simard, concernant la vente des engrais chimiques, lorsque j'étais employé pour l'Agence Agricole Limitée, je dois vous dire que je n'ai pas l'intention de contester la véracité de votre rapport, mais il ne donne pas justice à M. Paquet, parce que je n'ai pas été assez explicite. Je voudrais rétablir les faits en quelques mots.

Les premières conditions arrêtées, pour mon engagement à l'Agence Agricole Limitée, ont été établies entre M. Simard et moi, et ensuite confirmées par une lettre du président, M. le notaire Jos.-C. Hébert.

Comme employé de cette compagnie, j'ai agi, comme je l'ai toujours fait dans les autres positions que j'ai eu à remplir, de façon à travailler pour augmenter le nombre des ventes. Mes rapports étaient le plus souvent donnés à M. Simard qui, comme directeur, s'intéressait à sa compagnie. Il va sans dire, qu'étant intéressé, il m'encourageait à travailler fermement pour augmenter le nombre de ventes à des prix les plus élevés possibles, et je déclare que les prix mentionnés par M. Paquet à cette assemblée, soit \$27., \$42. et \$54., sont bien les prix que nous avons vendus.

Enfin, pour rendre justice à qui de droit, j'affirme, sous ma signature, que toutes les déclarations faites par M. Paquet, relatives à la vente de ces engrais, sont absolument exactes.

Je vous prie, M. l'administrateur, d'accepter mes remerciements anticipés.

Votre bien dévoué,

Geo. Gélinas.